

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 NOVEMBRE 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Décision modificative n°3
2018 – budget annexe
d'aménagement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 novembre 2018
par voie d'affichage
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 20 novembre 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 novembre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

=====

L'an deux mille dix huit, le 19 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 12 novembre deux mille
dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Madame
NICOLAS, Monsieur PRIoux, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame de CIDRAC, Monsieur
MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES,
Monsieur JOUSSE*, Madame AGUINET, Madame
LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur
COUTANT, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT,
Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame
GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES,
Monsieur LEVEQUE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur JOUSSE (présent à partir du dossier 18 F 11)

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur PÉRICARD
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Madame RHONE à Monsieur LEVEQUE

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame OLIVIN

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 / 2018 – BUDGET ANNEXE
D'AMÉNAGEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Pour prendre en compte l'avancement des projets portés par le budget annexe d'aménagement et afin de passer les écritures d'ordre permettant d'assurer le suivi des stocks de terrains de l'exercice 2018, il est proposé un ajustement du budget annexe d'aménagement 2018 pour un montant total de 23 019 442,04 €.

Les principaux postes de dépenses et de recettes d'ordre de cette décision modificative n°3 sont repris dans le document de présentation joint. Leur répartition par nature de crédits (M14) est donnée dans la maquette jointe.

SECTION DE FONCTIONNEMENT **11 609 721,02 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT **11 409 721,02 €**

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes dans chacune de ses sections.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°3 du budget annexe d'aménagement par chapitre.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

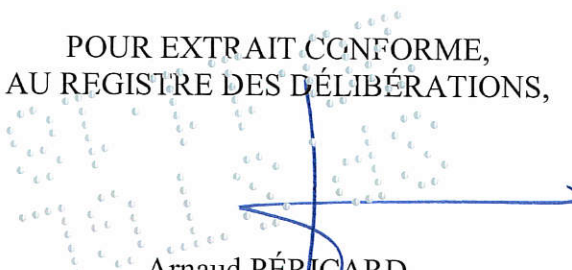
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

ADOpte la décision modificative n°3 du budget annexe d'aménagement par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye